



Autorité parentale après une séparation.

Par **sagesse14**, le **24/11/2008** à **12:24**

Bonjour, je voulais connaître les démarches et obligations d'un couple non marié et non pacsé ayant eu un enfant (reconnu par les deux) qui se séparent.
Sachant que le papa est parti en laissant tout, il a juste pris ces vêtements et quelques papiers personnels, que la pension alimentaire a été établie par les deux parties (versée en espèces), ainsi que pour les visites (1 wk sur 2).
Qu'ils ne sont pas passés devant un juge. Et que le papa n'est au courant de rien concernant sa fille que ce soit au niveau scolaire (reçoit le bulletin par le biais du collège après avoir donné ces coordonnées), au niveau médical, loisirs, ou garde chez x personne le wk ou durant les vacances. Merci.